

Proposition du paysagiste

A la suite de la demande du Conseiller Général, le traitement paysager de la terrasse ouest du bâtiment a été ajouté au titulaire du lot 1.

Il comprend :

- 1 fourniture et pose d'une haie végétale haute,
- 2 dalettes sur plots posées sur lits de sable,
- 3 fourniture et pose de deux jardinières.

Le montant du devis s'élève à 3 200 € HT. Les membres du Conseil acceptent cette offre.

Coût du projet

Suite aux décisions prises par le Conseil, le coût du projet se présente comme suit :

Lot		Estimation HT	Offre HT	Entreprises
1	Gros œuvre	45 000	44 621,73	CAKIR
2	Menuiserie	29 800	29 477	MARMONIER
3	Plâtrerie Peinture	35 600	27 071,70	MANIGAND MARTINS
4	Revêtements de sols	5 200	5 600	TML
5	Plomberie Sanitaire	14 000	13 856,29	LM Chauffage
6	Electricité VMC Chauffage	12 000	18 704	Electron
7	Charpente Couverture Zinguerie	9 000	10 592,40	Piguet
TOTAL		150 600	149 923,12	

Paysagiste à intégrer au lot 1 :	3 000	3 200
Total :	153 600	153 123,12

Coût SPS :	947,93
Honoraires SICA (9%) :	13 866,39
Total Général HT :	167 937,44
Total Général TTC :	200 853,17

Demande de subvention

Par délibération du 27 Septembre 2006 reçue en Préfecture le 3 Octobre, le Conseil de Communauté avait sollicité du Département une aide pour la rénovation d'appartements dans la propriété de Fleurville.

L'estimation de cette opération suite à l'étude de faisabilité se montait à 129 901 € HT.

L'aide attribuée de 40 % s'est élevée à 51 960,40 €

Lorsque l'étude a été menée en vue de la mise en concurrence, il est apparu nécessaire de réfléchir aux problèmes des crues et d'adapter les travaux en conséquence.

Le projet actuel est donc très différent. Il est plus onéreux puisque le coût total HT de cette opération se monte à 167 937,44 € HT.

La demande de 2007 sera donc annulée, une nouvelle demande sera adressée au Conseil Général pour l'année 2008.

3 - Demande de Monsieur GILLET

Le Conseil avait fixé le prix de vente du terrain de la zone artisanale à 10 € HT le m² suite à la demande d'achat d'une parcelle de Monsieur GILLET. Ce dernier a adressé un courrier pour faire une proposition à 7,50 € HT le m² compte tenu des blocs de béton que comporte le terrain et qui engendrent des dépenses pour leur démolition et leur évacuation.

Les membres du Conseil acceptent cette proposition à titre exceptionnel.

Lettre Monsieur LARGE

Monsieur LARGE a sollicité une place dans la zone artisanale. Une lettre lui sera envoyée pour lui demander de prendre contact avec Monsieur SIRGAND

4 - Statuts Communauté de Communes

La commune de Viré a adressé une demande pour modifier la représentativité des communes. Le Conseil décide de ne rien changer à ce qui a été décidé et s'engage après l'arrêté de la Préfecture définissant les statuts à mettre à l'ordre du jour la demande de Viré.

5 - Halte Garderie Cruzille

Madame BENOIT, Directrice du Multi Accueil intervient pour évoquer la visite du Médecin de la Protection Maternelle Infantile, Madame DULIEU, dans les locaux de l'école de Cruzille. Certains travaux sont à prévoir : les toilettes sont à adapter et à mettre en conformité pour les enfants, un point d'eau, un coin intimité, un lieu pour dormir sont à envisager. L'idée des repas est abandonnée en raison des coûts que cela représente. En terme de personnel, l'emploi deux personnes : une auxiliaire de puériculture et un adjoint d'animation ayant le CAP Petite Enfance serait nécessaire. Les membres du Conseil sont d'accord pour engager une étude de faisabilité et mandate le Président pour qu'il contacte Madame Carine RATTEZ afin de lancer l'opération. Madame CLEMENT et Monsieur BERTHAUD rencontreront Madame DULIEU.

6 - Demande Club de Judo

Le Club de judo envisage un atelier musculation avec achat de matériel et travaux bâtiments. Il sollicite une aide de la Communauté de Communes de 3 000 € correspondant à l'aménagement des locaux. Monsieur SURGAND explique qu'une activité identique existe à Viré et que pour sa mise en place le Conseil Général a accordé une subvention de 60 %. La Communauté de Communes prend acte de cette demande, elle décidera de la participation après la rencontre du Club avec le Conseil Général pour une éventuelle subvention.

7 - Convention mise à disposition des plans d'eau et des terrains le bordant

Le Président procède à la lecture de la convention. Madame DREVET craint que certains termes soient mal interprétés en ce qui concerne les modalités de la mise à disposition. Le Conseil apporte une modification, Monsieur VACANT, Madame CLEMENT et Monsieur PEULET insistent sur le fait que les communes restent effectivement propriétaires de leurs biens. Les communes concernées transmettront leur plan parcellaire avec la convention à la Préfecture.

Le Président est autorisé par le Conseil à signer la convention.

8 - Location plans d'eau

Le Conseiller Général pense proposer aux amis de la Bourbonne une location de 4 000 € par an.

Le Conseil, qui pour l'instant n'est pas responsable des plans d'eau en prend acte.

9 - Commission cahier des charges

Le Conseil Général propose de créer une commission chargée d'étudier le cahier des charges pour l'étude des plans d'eau et la maison du tourisme.

Elle serait composée comme suit :

- 1 Conseiller Général
- 2 Président Communauté de Communes
- 3 Président A DE TouRE
- 4 Responsable maison du tourisme
- 5 un représentant par communes du canton

6 le futur emploi tremplin s'y joindrait

10 - Emploi tremplin

Madame CLEMENT expose au nom de A DE TouRE. Une commission a reçu les candidatures du futur emploi tremplin de l'association A DE TouRE. Quatre ont été retenus, le Conseil recommande le choix parmi les deux du canton. L'association sollicite une subvention de 2 458 € (2 101 € pour l'achat de matériel et 357 € pour frais de fonctionnement), ce qui est accepté par le Conseil.

11 – Visite du 23 Septembre 2007

Monsieur PEULET intervient pour évoquer la « journée découverte » initialement prévue en juillet, qui a été reportée au Dimanche 23 Septembre 2007.

12 – AEG

Messieurs BERTHAUD et PEULET rappellent que les communes doivent transmettre les noms des membres des commissions de l'AEG rapidement.

13 – Contrat Monsieur AMIOT

Le Conseil autorise le Président à signer le contrat de Monsieur AMIOT, Directeur artistique du Festival des Musiques Rares.

14 – Décisions modificatives

DM 4 : Ecriture transfert d'études des logements de Fleurville

Dépenses compte 2315 : 1 108 €

Recettes compte 2031 : 1 108 €

DM 6 : Annule et Remplace la DM 5 : Achat 2 colonnes de tri suite au sinistre : il convient d'établir un virement de section à section en premier lieu.

Le
Président,

Guy
BERTHAUD